

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00330

AMENAGEMENTS PORTANT SUR LA SECURISATION DE LA RD 500 DANS LA TRAVERSEE DU QUARTIER FAYOL A FIRMINY - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180033010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

AMENAGEMENTS PORTANT SUR LA SECURISATION DE LA RD 500 DANS LA TRAVERSEE DU QUARTIER FAYOL A FIRMINY - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

La RD500 dans sa partie « Boulevard Fayol » située sur la commune de Firminy, supporte un trafic lourd occasionnant des nuisances aux riverains et suscitant un climat d'insécurité.

Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans une démarche de sécurisation de cet axe qui vise à offrir des espaces plus confortables pour les piétons et des aménagements de réduction de la vitesse des véhicules.

Une première tranche de travaux a été faite en 2016-2017. Deux tranches restent à réaliser.

La convention proposée a pour objet de préciser les modalités relatives à la maîtrise d'ouvrage et au financement de ces travaux restant à réaliser, ainsi que le plan de financement de l'opération entre le Département de la Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Saint-Etienne. Elle ne concerne que les tranches restant à réaliser.

La Région a été sollicitée par Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire pour cette opération, au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015 – 2020, convention territoriale de coopération métropolitaine de Saint Etienne Métropole révisée – Actions relevant du Volet Mobilité, pour une participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération estimé à 500 000 € HT, soit 250 000 € HT, le Département de la Loire apportant par ailleurs une participation de 25 %, soit 125 000 € HT.

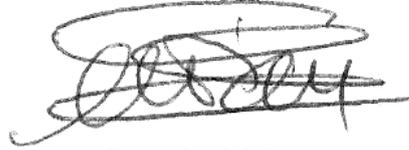
La Métropole de Saint Etienne, maître d'ouvrage de l'opération, sera la bénéficiaire des subventions régionale et départementale.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention de financement portant sur les aménagements de sécurisation de la RD500 en traversée du quartier Fayol à Firminy,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget voirie - Chapitre 13 opération 66,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget Voirie – Opération 66 Destination 2014 FIRM 66.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU